

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

245e SEANCE
BALE, LE MARDI 15 MAI 1990 A 9 HEURES 30

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 243e et de la 244e séance.
- II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:
 - Préparation par le "Groupe Dalgaard" et discussion par le Comité des Suppléants;
 - Graphiques et tableaux(1).
- III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois d'avril et des premiers jours de mai 1990.
- IV. Echange de vues sur les fondations juridiques du Système européen de banque centrale (SEBC) sur la base de la liste de questions préparée par le Président(2).
- V. Examen du Rapport spécial préparé par le groupe d'experts présidé par M. Raymond sur un cadre commun pour la surveillance des politiques monétaires(3).
- VI. Adoption du Règlement intérieur du Comité(4).
- VII. Echange de vues sur l'évolution des finances publiques et implications pour la politique économique(5).
- VIII. Principes concernant l'accord préalable pour les interventions en monnaies communautaires(6).
- IX. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- X. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- 1) Les documents (graphiques, tableaux de la "concertation" et Série mensuelle de statistiques) seront préparés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
 - 2) Cette liste de questions a été transmise le 4 mai 1990.
 - 3) Ce rapport spécial, daté du 27 avril 1990, a été diffusé par le Secrétariat.
 - 4) Un projet de Règlement intérieur, préparé par le Comité des Suppléants, a été transmis le 2 mai 1990.
 - 5) Cet échange de vues annuel se fera sur la base d'une note et de tableaux statistiques qui ont été établis par M. Raymond et le Secrétariat en coopération avec les experts, et qui seront communiqués dans les jours prochains.
 - 6) Un projet de déclaration de principes a été préparé par les Suppléants et sera transmis prochainement. Un accord unanime des Gouverneurs sur cette déclaration permettrait de formaliser l'acceptation de règlements intracommunautaires à 100% en écus officiels.